

LE BOTTIN



ÉCOLO



Guide sur la gestion des
matières résiduelles

**1,2,3...
on trie**



FIERS D'ÊTRE VERTS

SOMMAIRE DES CONTENUS

| | |
|---|----|
| Message du préfet..... | 2 |
| La collecte sélective à trois bacs..... | 3 |
| Les matières organiques dans le bac vert..... | 4 |
| Les matières recyclables dans le bac bleu..... | 9 |
| Les déchets domestiques dans le bac noir..... | 11 |
| Comment et où disposer des autres matières résiduelles..... | 12 |
| Les résidus domestiques dangereux (RDD)..... | 12 |
| 3 RV-E..... | 13 |
| Schéma de la gestion des matières résiduelles au Témiscamingue..... | 15 |
| Coordonnées des municipalités..... | 16 |

MESSAGE DU PRÉFET

La gestion des matières résiduelles a énormément changé ces dernières années!

Ces changements ont un impact important sur vos habitudes de vie et entraînent des hausses au niveau de la taxation.

Pour nous assurer de pouvoir contrôler les coûts des matières résiduelles, la MRC a décidé de prendre ses responsabilités et d'investir dans la construction d'un centre de valorisation des matières résiduelles au Témiscamingue.

Cet investissement majeur va permettre de mieux valoriser nos déchets, d'être autonome et de créer de l'emploi chez nous.

Pour réussir ce virage important pour l'environnement, nous devons tous changer nos habitudes et agir de façon responsable. Car c'est ensemble que nous relèverons ce défi!

Vous connaissant, je suis persuadé que nous deviendrons bientôt un exemple pour le Québec.

Je vous remercie de votre collaboration!

Donc, c'est parti... 1-2-3... On trie! Fiers d'être vert!



LA COLLECTE SÉLECTIVE À TROIS BACS

Introduction...

La MRC de Témiscamingue a implanté en décembre 2011, la collecte des matières organiques sur l'ensemble de son territoire. Les matières organiques constituant près de 45 % des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel, cette nouvelle collecte vise essentiellement à réduire le volume des déchets à transporter à l'extérieur du Témiscamingue afin de diminuer la facture de transport et de traitement de nos déchets. Cette collecte permet également de traiter au Témiscamingue nos matières compostables, de réduire les gaz à effet de serre (GES) générés par l'enfouissement et le transport vers Rouyn-Noranda. C'est donc un geste économique et écologique.

Obligation...

Toutes les municipalités du Québec ont l'obligation d'atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui prévoient la valorisation de 60 % de la matière organique putrescible d'ici 2015 et l'interdiction d'enfouir cette matière d'ici 2020. En implantant la collecte en 2011, la MRC faisait donc preuve de vision.

Ce résultat est possible, mais il repose sur la participation de la population. Le recyclage étant maintenant bien ancré dans nos mœurs, il ne tient maintenant qu'à nous d'en faire autant avec le compostage.

Uniformisation...

Considérant le modèle de ses camions à bras automatisé et considérant le caractère rural, la MRCT ne peut collecter des bacs plus petits que 360 litres. Étant donné qu'un autre bac de 360 litres devenait donc nécessaire, la MRC de Témiscamingue a décidé d'uniformiser les couleurs de bacs à l'échelle de son territoire. Lorsque la 3^e collecte a été implantée, chaque citoyen possédait donc un bac bleu pour les matières recyclables, un bac noir pour les déchets et un bac vert pour les matières organiques. Un citoyen qui déménagerait dans une autre municipalité ne serait plus confronté aux différences de couleur versus le type de matières collectées.

Pour de plus amples informations...

Vous référer au calendrier de collecte, contacter l'Écocentre au 819 634-2233 ou visitez le site Internet de la MRC de Témiscamingue : www.mrcstemiscamingue.org

Bac **vert**
Matières organiques



Bac **bleu**
Matières recyclables



Bac **noir**
Déchets domestiques



LES MATIÈRES ORGANIQUES...

DANS LE BAC VERT



Matières acceptées

Les déchets de table...

Tout aliment frais, surgelé, séché, cuit et préparé, restes de table et aliments périmés (SANS EMBALLAGE), notamment :

- ◆ Fruits et légumes (entiers, pelures, noyaux, épis de maïs, etc.);
- ◆ Viande, volaille et poisson (y compris os, peau, gras et viscères);
- ◆ Produits laitiers (lait, fromage, beurre, etc.);
- ◆ Coquilles de noix et écales d'arachides;
- ◆ Œufs et leurs coquilles;
- ◆ Mouture de café, filtres, sachets de thé et de tisane;
- ◆ Matières grasses et condiments;
- ◆ Pain, céréales, pâtes alimentaires;
- ◆ Desserts, friandises et produits de confiserie;
- ◆ Algues, fruits de mer.

Papier et carton souillés de nourriture

- ◆ Essuie-tout, serviette de table, mouchoirs, papier à main, journaux;
- ◆ Napperons et nappes en papier;
- ◆ Emballages d'aliments en papier ou carton non cirés et non plastifiés (boîtes de pizza ou autres boîtes de livraison de repas souillées, sacs de farine, boîtes d'œufs, papiers à muffins, etc.);
- ◆ Assiettes et verres de carton (non cirée).

Les résidus de jardin...

- ◆ Gazon, mauvaises herbes et autres résidus de jardinage;
- ◆ Feuilles mortes;
- ◆ Fleurs et plantes d'intérieur, terre comprise;
- ◆ Écorces, petites racines;
- ◆ Paille et foin;
- ◆ Copeaux et sciures de bois NON traité et NON peint;
- ◆ Cônes et aiguilles de conifères;
- ◆ Petites branches (maximum 2 cm (3/4 po) de diamètre et 60 cm (2 pi) de long);
- ◆ Tailles de haies fraîches;
- ◆ Végétaux sains ou malades;
- ◆ Tourbe et terre attachée à cette dernière.

LES MATIÈRES ORGANIQUES...

DANS LE BAC VERT

Autres matières acceptées

- ◆ Cendres FROIDES ou humides;
- ◆ Nourriture et litière d'animaux domestiques;
- ◆ Cheveux, poils et plumes d'animaux.

Matières refusées

Cette liste des matières refusées est présentée à titre informatif seulement et demeure incomplète. Toutes les matières n'apparaissant pas dans la liste des matières acceptées demeurent des contaminants qui peuvent nuire au processus de compostage. Respectez la liste des matières acceptées!

- ◆ Bois et autres résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) – les apporter dans les relais d'écocentre locaux des municipalités;
- ◆ Carcasses d'animaux morts;
- ◆ Briquettes de BBQ et créosote;
- ◆ Bouchons de liège;
- ◆ Couches, tampons et serviettes hygiéniques;
- ◆ Cotons-tiges, ouates, tampons démaquillants et serviettes pour bébé;
- ◆ Feuilles d'assouplissant et charpie de sècheuse;
- ◆ Cendres et mégots de cigarettes;
- ◆ Papier et carton imbibés d'huile à moteur, de peinture ou autres produits dangereux;
- ◆ Papier et carton cirés et/ou plastifiés (boîtes de carton pour aliments et repas congelés, carton de crème glacée, etc.);
- ◆ Médicaments périmés – les rapporter à la pharmacie;
- ◆ Sacs d'aspirateurs et leur contenu;
- ◆ Roches, pierres et gravier;
- ◆ Sacs en plastique et toute autre matière plastique;
- ◆ Textiles;
- ◆ Matières recyclables (papier et carton propre, contenants de verre, de plastique et de métal) – Ces matières doivent être déposées dans le bac bleu à cet effet;
- ◆ Emballages de plastique, plateaux de styromousse;
- ◆ Sacs de plastique biodégradable ou oxo-biodégradable;
- ◆ Gomme à mâcher;
- ◆ Peinture, huile moteur et autres résidus domestiques dangereux (RDD) – Les RDD doivent être acheminés vers les points de dépôt de chaque municipalité (contacter votre municipalité pour l'adresse du point de récupération);
- ◆ Liquides en grande quantité (soupes, sauces, lait, jus, café, etc.).

LES MATIÈRES ORGANIQUES...

DANS LE BAC VERT



Les sacs de plastique biodégradable sont différents des sacs compostables. Les sacs de plastique biodégradable libèrent des contaminants en se dégradant. Ils sont refusés. Ces sacs, tout comme les sacs compostables, ne doivent pas non plus se retrouver dans le bac pour les matières recyclables, car ils représentent des contaminants pour le centre de tri.

Consignes

Dans la maison :

- ◆ Déposez les résidus alimentaires directement dans le mini-bac de cuisine que vous pourrez par la suite transvider dans le bac vert à l'extérieur;
- ◆ Rincez le mini-bac de cuisine après utilisation;
- ◆ Pour faciliter le nettoyage, placez un essuie-tout, une feuille de papier journal ou un sac de papier dans le mini-bac.

Le bac roulant :

- ◆ Placez un journal ou un morceau de carton dans le fond du bac vert pour absorber les surplus liquides et éviter que ça gèle en hiver;
- ◆ Placez les matières directement dans le bac ou doublez l'intérieur de votre bac vert d'un grand sac compostable (ou de papier);
- ◆ Au besoin, rincez le bac avec de l'eau et du savon doux.

Pensez aux opérateurs de camions de collecte :

- ◆ Placez le bac en bordure de la route la veille de la collecte, l'ouverture vers la rue;
- ◆ Pour la collecte, laissez un espace minimum d'un mètre entre chaque bac ou de tout obstacle (clôture, arbre, véhicule, mur de bâtiment, poteau, etc.).

Conseils pratiques / Solutions à divers problèmes

Pour limiter les odeurs

- ◆ Évitez de placer le bac au soleil;
- ◆ Enveloppez les viandes et les restes de table dans un sac de papier ou dans un journal (faire une papillote);
- ◆ Recouvrez les résidus de cuisine (humides) avec des matières sèches (feuilles mortes, papier journal, sciure ou copeaux de bois);
- ◆ Placez les résidus odorants (viande) au réfrigérateur ou au congélateur et mettez-les dans le bac seulement avant la collecte;

LES MATIÈRES ORGANIQUES...

DANS LE BAC VERT

- ◆ Laissez l'herbe coupée au sol, car dans le bac roulant, l'herbe coupée est source d'odeurs. De plus, les résidus de tonte de gazon sont riches en azote et représentent un excellent engrais naturel. Si vous tenez à mettre votre herbe coupée dans le bac, laissez-la sécher avant;
- ◆ Immédiatement après la collecte, rincez le bac avec de l'eau et du savon doux ou une solution d'eau et de vinaigre;
- ◆ Saupoudrez un peu de chaux ou du bicarbonate de soude dans votre bac;
- ◆ Évitez de mettre des liquides comme de la soupe, du lait ou du jus;
- ◆ Déposez une feuille de papier journal sur le dessus chaque fois que des matières sont mises dans le bac.

Petits animaux

Appliquez un peu d'onguent contre la toux (ex.: Vicks VapoRub) autour du couvercle du bac pour éloigner les animaux.

Mouches à fruits ou vers blancs

Les mouches de fruits peuvent être fréquentes par temps chaud. Des larves apparaissent (vers blancs ou asticots) lorsqu'une mouche a réussi à pondre des œufs sur des restes de viande ou autres matières organiques.

- ◆ Aspergez les vers avec de l'eau chaude, du sel ou du vinaigre pour les tuer;
- ◆ Enveloppez les restes de viande, de volaille et de poisson dans un papier journal ou dans un sac de papier brun avant de les déposer dans le bac. Vous pouvez aussi les mettre au frais ou les congeler jusqu'au jour de la collecte;
- ◆ Alternez vos déchets de table avec des matières sèches dans le bac (essuie-tout, papier journal, sciure, copeaux de bois, feuilles mortes, etc.);
- ◆ Ne mettez pas de liquide en grande quantité dans le bac;
- ◆ Gardez votre bac à l'abri du soleil, le couvercle fermé.

Problème de gel en hiver

L'hiver, il est possible que des matières collent aux parois du bac roulant à cause du gel. Il sera alors impossible de le vider et vous devrez patienter à la prochaine collecte. Voici quelques trucs pour éviter cet inconvénient :

- ◆ Déposez un morceau de carton (ex. : boîte de céréales) ou un journal au fond du bac;
- ◆ Évitez de déposer des liquides dans le bac;
- ◆ Si le problème persiste, utilisez un grand sac en papier pour les résidus de jardin à l'intérieur du bac, dans lequel vous déposerez les matières compostables.

LES MATIÈRES ORGANIQUES...

DANS LE BAC VERT

Les sacs acceptés

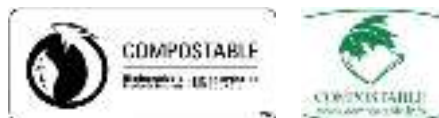
La MRC recommande fortement l'utilisation des sacs en papier ou aucun sac!

Pour savoir où vous procurer les sacs en papier SAC AU SOL, consulter le site de la MRC : www.mrcmismamingue.qc.ca



Voici tout de même les choix qui s'offrent à vous pour la collecte des matières organiques :

- ♦ **Sacs en papier** : Tous les types de sacs en papier sont compostables et sont acceptés;
- ♦ **Aucun sac** : Déposez les matières directement dans les bacs;
- ♦ Sacs portant la mention **ET** le logo « **COMPOSTABLE** » sont généralement fabriqués à partir de féculé de maïs et sont peu résistants.



Attention : les sacs de plastique, les sacs biodégradables et/ou oxo-biodégradables **NE SONT PAS ACCEPTÉS**. Ce sont des sacs en plastique traditionnels auxquels on ajoute un additif. Ils mettent plus d'un an à se dégrader, alors que le procédé de compostage ne dure que 6 mois.



Compostage domestique

Bien que le bac roulant pour la collecte des matières organiques soit obligatoire pour tous, il est toujours possible de continuer à valoriser chez soi ses matières organiques (résidus de jardinage et certains résidus de cuisine), en pratiquant le compostage domestique. C'est une pratique simple qui vous permet de valoriser chez soi ses matières organiques et c'est encore mieux pour l'environnement.

Pour plus d'informations, pour vous procurer un bac à compost ou pour une formation gratuite, contactez la MRC de Témiscamingue.

Par contre, le bac roulant vous sera utile pour les surplus de matières compostables (feuilles mortes, pelouse, tailles de haie, etc.), notamment lors de vos travaux de jardinage. De plus, les matières bannies du compostage domestique comme les produits laitiers, les viandes et les poissons, sont acceptées dans le bac vert pour matières organiques.

LES MATIÈRES RECYCLABLES...

DANS LE BAC BLEU

Matières acceptées

Papier et carton

Matières récupérables

- ♦ Papier blanc et de couleur, papier à lettre et de bureau, papier kraft, papier à dessin, papier de soie, papier d'emballage, papier déchiqueté;
- ♦ Journaux, circulaires, catalogues, revues, magazines et annuaires téléphoniques;
- ♦ Livres, cahiers, enveloppes, carnets, bloc-notes, factures, lettres et chemises de classement;
- ♦ Sacs bruns d'épicerie;
- ♦ Cartons de lait, de crème et de jus (cartons cirés);
- ♦ Boîtes de carton (cartons ondulés et cartons plats);
- ♦ Boîtes d'œufs, tubes et rouleaux de carton.

Verre

Matières récupérables

- ♦ Bouteilles de vin, de boisson gazeuse et alcoolisée (verre clair ou coloré);
- ♦ Contenants et pots de verre de toutes formes et couleurs.

Plastique

Matières récupérables

- ♦ Bouteilles de plastique clair et de couleur (eau de javel, shampoing, produits alimentaires, produits d'entretien ménager, boissons gazeuses, eau de source, etc.);
- ♦ Contenants de plastique clair et de couleur (contenants de margarine, yogourt, etc.);
- ♦ Couvercles et bouchons de plastique;
- ♦ Sacs de plastique (sacs d'épicerie ou de magasinage, sacs de poubelles, sacs à pain, sacs à sandwiches, etc.);
- ♦ Tous les plastiques rigides avec code de récupération (# 1 à 7) inscrit sous les objets, sauf le numéro 6.



Métal

Matières récupérables

- ♦ Contenants d'aluminium (assiettes, moules, plats, etc.);
- ♦ Couvercles et bouchons de métal;
- ♦ Boîtes de conserve;
- ♦ Canettes d'aluminium;
- ♦ Papier d'aluminium propre.

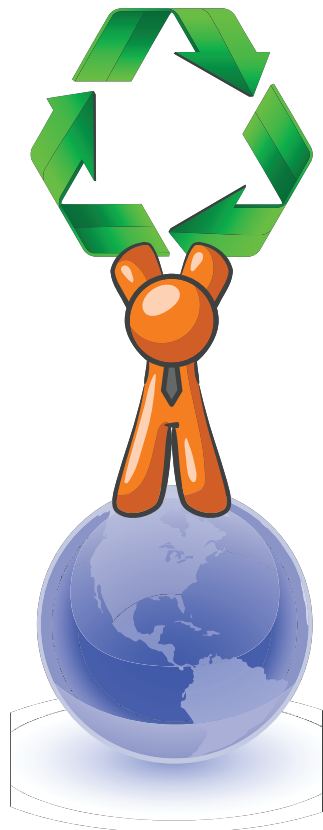


LES MATIÈRES RECYCLABLES...

DANS LE BAC BLEU

Préparation

- ♦ Retirer les circulaires des sacs en plastique (exemple : Publi-Sac);
- ♦ Retirer le polystyrène (styrofoam) des boîtes;
- ♦ Défaire les boîtes de carton;
- ♦ Rincer les cartons de lait et de jus.
- ♦ Rincer les contenants de manière à les décontaminer et à éviter la propagation des odeurs et des vermines (il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes);
- ♦ Enlever les bouchons et les couvercles (ceux-ci peuvent aussi être recyclés en les déposant en vrac dans le bac);
- ♦ Mettre les sacs dans un autre sac, fermé d'un nœud.



LES DÉCHETS DOMESTIQUES...

DANS LE BAC NOIR

L'élimination des déchets domestiques ne devrait être considérée que lorsque les matières ne peuvent être réutilisées, recyclées ni valorisées. Il faut toujours penser à la valorisation avant l'élimination!

L'élimination des matières résiduelles cause des impacts négatifs de différents ordres : contamination possible des eaux et des sols, pollution atmosphérique, dégagement d'odeurs et altération du paysage.



Matières vouées à l'enfouissement

Papier et carton

- ♦ Assouplisseurs en feuille, papier carbone, papier ciré, papier composé (enveloppes matelassées), papier hygiénique (serviettes hygiéniques, couches, tampons, etc.), papier métallique (sacs de croustilles, emballage de barres tendres, sachets de pâtes Lipton, etc.), emballage multicouche, cartables, photographie, tapisserie, autocollants.

Verre

- ♦ Ampoules électriques, néons, fibre de verre, flacons de parfum et de produits de beauté, vaisselle, verre à boire, porcelaine, cristal, pyrex, céramique et terre cuite inutilisables, verre plat (miroirs, vitres, pare-brise), phares d'automobile.

Métal

- ♦ Ferrailles, clous, vis, ustensiles de cuisine et chaudrons inutilisables.

Plastique

- ♦ Bâches (toiles de piscine, abris d'auto, etc.), boyaux d'arrosage, cassettes audio ou vidéo inutilisables, plastiques commerciaux et industriels, styromousse (styrofoam), stylos, plastiques non numérotés, pailles.

Divers

- ♦ Animaux morts, corde de tout genre, décorations, sacs tissés, élastiques et ruban adhésif, jouets, articles pour bébé, vêtements et articles de sport inutilisables, produits de caoutchouc, stores, tapis, tuiles de plafond, vinyle ou autres résidus de construction, rénovation ou démolition inutilisables, tubes et pompes dentifrice, briquettes de BBQ, poussière d'aspirateur et sharpie de sècheuse.

COMMENT ET OÙ DISPOSER DES AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Pour savoir où disposer des diverses matières suivantes, se référer au site Internet de la MRC de Témiscamingue au www.mrctemiscamingue.qc.ca

- ◆ Ampoules fluocompactes;
- ◆ Appareils électriques, matériel électronique et informatique;
- ◆ Articles divers réutilisables;
- ◆ Batteries de véhicules;
- ◆ Bonbonnes de gaz propane;
- ◆ Cartouches d'encre;
- ◆ Contenants à remplissage unique;
- ◆ Contenants de peinture vides;
- ◆ Encombrants et électroménagers;
- ◆ Huiles usagées;
- ◆ Livres;
- ◆ Lunettes;
- ◆ Matériaux de construction, de rénovation et de démolition (CRD);
- ◆ Médicaments et seringues;
- ◆ Métaux;
- ◆ Peinture;
- ◆ Piles;
- ◆ Pneus;
- ◆ Résidus domestiques dangereux (RDD).



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Il est à noter que les résidus domestiques dangereux (RDD) ne devraient pas se retrouver dans aucun des bacs de la collecte sélective. La majorité des municipalités possèdent des points de dépôts pour ces résidus (peintures, huiles usées, contenants d'huile et filtres, piles, lampes fluocompactes, solvants, aérosols, chlore, colorant, essence, antigel, etc.), c'est-à-dire tous les résidus arborant un des pictogrammes suivants :



CORROSIF



TOXIQUE



INFLAMMABLE



EXPLOSIF



3 RV-E

Le principe de la gestion responsable des matières résiduelles :

- R**éduction à la source
- R**éemploi
- R**ecyclage
- V**alorisation
- É**limination

La Réduction à la source

Des conseils pratiques :

- ◆ Privilégiez l'achat de produits durables et non des biens à usage unique (jetables);
- ◆ N'achetez que ce qui est nécessaire;
- ◆ Remplacez les petits formats et les portions individuelles par un format familial;
- ◆ Refusez un sac, lorsque non nécessaire;
- ◆ Achetez des produits en vrac;
- ◆ Choisissez des produits à emballage minimum;
- ◆ Achetez des produits recyclables ou dont l'emballage est recyclable;
- ◆ Réduisez la quantité de papier en évitant d'imprimer les courriels et en utilisant le courrier électronique et la messagerie vocale plutôt que le télécopieur, etc.



Le Réemploi

Des conseils pratiques :

- ◆ Utilisez un sac réutilisable pour toutes les emplettes;
- ◆ Utilisez des contenants réutilisables pour les breuvages et les lunchs;
- ◆ Imprimez les documents recto-verso et apprenez aux amis et collègues à faire de même;
- ◆ Donnez les articles usagés à des organismes qui les récupèrent;
- ◆ Utilisez des chiffons lavables pour le ménage;
- ◆ Utilisez un filtre réutilisable pour le café;
- ◆ Utilisez des piles rechargeables pour tous les appareils électroniques;
- ◆ Échangez les livres et revues avec des amis;
- ◆ Louez ou empruntez un outil ou un appareil que l'on utilisera peu (exemple : laveuse à tapis, sableuse, etc.);
- ◆ Visitez les marchés aux puces et organisez une vente de garage;
- ◆ Réparez les biens au lieu d'en acheter des neufs;
- ◆ Réalisez des bricolages écologiques avec les cartons de lait, boîtes à œufs, etc.

Le Recyclage

Des conseils pratiques :

- ♦ Déposez tout en vrac dans le bac de récupération sauf ces 2 exceptions :
 - Les sacs de plastique propres doivent être mis dans un seul sac fermé d'un nœud;
 - Le papier déchiqueté doit être mis dans un sac transparent fermé;
- ♦ Rincer les contenants en utilisant un minimum d'eau pour éviter les odeurs;
- ♦ Prendre soin de plier et de défaire les boîtes de carton pour maximiser l'espace;
- ♦ Pas nécessaire de retirer les étiquettes des contenants;
- ♦ Les sacs opaques noirs, verts, orange, etc. ne sont pas acceptés pour y mettre la récupération;
- ♦ Enlever les couvercles et bouchons des contenants et mettre ceux-ci directement dans le bac de récupération.

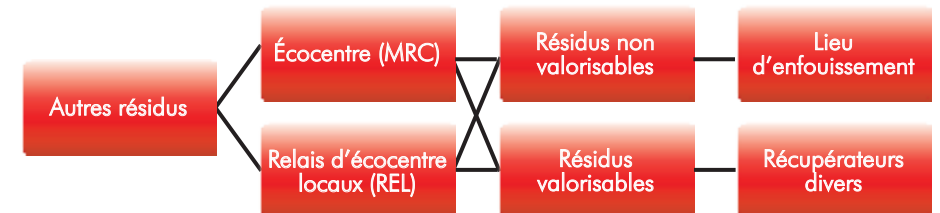
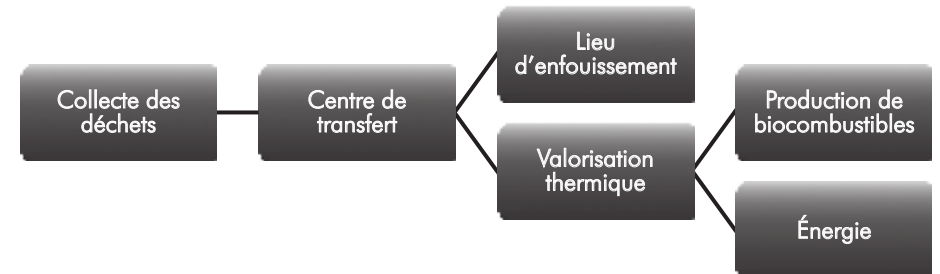
La valorisation

Des conseils pratiques :

- ♦ Le compostage domestique est une forme de mise en valeur des matières organiques réalisée par le citoyen. Les feuilles mortes, les résidus verts, de même qu'une partie des résidus alimentaires (pelures et restes de fruits et de légumes) peuvent être valorisés par compostage domestique. Le compostage est une solution simple pour gérer les matières organiques en les retournant à la terre sous la forme d'un produit utile en jardinage : le compost;
- ♦ L'herbicyclage consiste à laisser l'herbe coupée sur la pelouse au moment de la tonte. Simple et efficace, cette forme de mise en valeur permet de réduire les quantités à traiter par les municipalités tout en étant une méthode écologique de fertilisation de la pelouse. En plus de constituer un apport d'azote important, les rognures de gazon laissées au sol préservent l'humidité et rendent la pelouse plus résistante à la sécheresse et aux maladies.



SCHÉMA DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU TÉMISCAMINGUE



1,2,3...
on trie



FIERS D'ÊTRE VERTS

LE RÉSULTAT DE CE PROJET DÉPENDRA DE VOUS!

Merci!

COORDONNÉES DES MUNICIPALITÉS

| | |
|---------------------------|--------------|
| Angliers | 819 949-4351 |
| Béarn | 819 726-4121 |
| Belleterre | 819 722-2122 |
| Duhamel-Ouest | 819 629-2522 |
| Fugèreville | 819 748-3241 |
| Guérin..... | 819 784-7011 |
| Kipawa | 819 627-3500 |
| Laforce | 819 722-2461 |
| Latulipe-et-Gaboury | 819 747-4281 |
| Laverlochère | 819 765-5111 |
| Lorrainville | 819 625-2167 |
| Moffet | 819 747-6116 |
| Nédélec..... | 819 784-3311 |
| Notre-Dame-du-Nord..... | 819 723-2294 |
| Rémigny | 819 761-2421 |
| St-Bruno-de-Guigues..... | 819 728-2186 |
| St-Édouard-de-Fabre | 819 634-4441 |
| St-Eugène-de-Guigues..... | 819 785-2301 |
| TNO Laniel..... | 819 634-3123 |
| Témiscaming | 819 627-3273 |
| Ville-Marie | 819 629-2881 |
| Écocentre..... | 819 634-2233 |



Municipalité Régionale de Comté de Témiscamingue

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209, Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Téléphone : 819 629-2829 • Sans frais : 1 855 622-MRCT (6728)

Télécopieur : 819 629-3472

Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca

Site Internet : www.mrctemiscamingue.org

Écocentre de la MRC

641, route 391, Fabre (Québec) J0Z 1Z0

Téléphone : 819 634-2233 • Sans frais : 1 888 450-2233

Télécopieur : 819 634-2255

Courriel : ecocentre@mrctemiscamingue.qc.ca

HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE

Du lundi au samedi de 9h à 16h

